

# JEU-CONCOURS DVD SUR LE SITE WWW.LUBIEENSERIE.FR

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Lubie en Série est un blog créé le 1er juillet 2006 et une marque déposée à l'INPI dans les catégories 35, 38 et 41. **Numéro** d'immatriculation : 4179680. **Date de dépôt / Enregistrement** : 2015-05-09.

C'est un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu-concours DVD sur le site [www.lubieenserie.fr](http://www.lubieenserie.fr) », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France Métropolitaine à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme [www.lubieenserie.fr](http://www.lubieenserie.fr) aux dates indiquées dans l'article associé au jeu-concours. La participation au jeu s'effectue en suivant la mécanique

indiquée sur le site : répondre à la question posée dans le formulaire, remplir les coordonnées et un tirage au sort déterminera le gagnant. Il peut toutefois être demandé de faire une action sur les réseaux sociaux : Facebook et/ou Twitter.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique, même adresse postale pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Google Forms, en aucun cas Google ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Google n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Toutes informations transmises erronées empêchant l'envoi du lot à l'individu par voie postale, la participation ne sera pas retenue. Si la société organisatrice est de bonne volonté alors le gagnant aura 2 jours pour confirmer les informations manquantes.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le(s) gagnant(s) sera (ont) tiré(s) au sort dans les 2 jours suivant la fin du jeu.

Le(s) gagnant(s) sera(ont) informé(s) dans les 2 jours suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Coffrets DVD

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement.